

Les promesses



La réalité



NON!

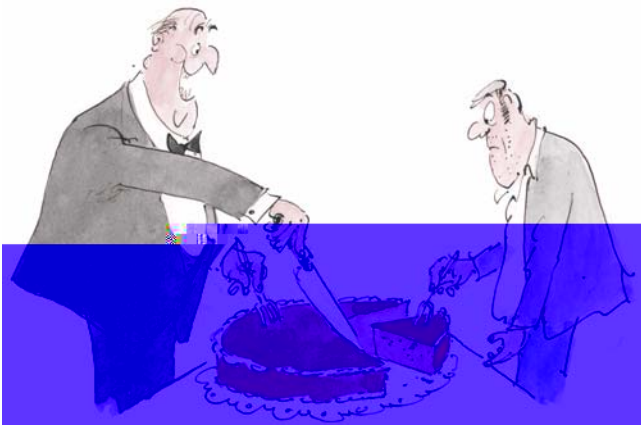
au paquet fiscal

20 gouvernements cantonaux vous invitent à voter NON

Les cantons ont lancé un référendum contre le paquet fiscal voté par les Chambres fédérales. **C'est la première fois qu'ils se servent du «référendum des cantons», un instrument démocratique qui existe pourtant depuis 1874. Cela montre la gravité de la situation.**

Le comité «NON au paquet fiscal» a été fondé par des membres des gouvernements cantonaux. Pour la Suisse romande, il s'agit de:

BE: Dora Andres, Mario Annoni, Samuel Bhend, Barbara Egger-Jenzer, Urs Gasche, Werner Luginbühl et Elisabeth Zölch-Balmer; **FR:** Isabelle Chassot, Pascal Corminbœuf, Claude Grandjean, Ruth Lüthi, Michel Pittet et Urs Schwaller; **GE:** Charles Beer, Martine Brunschwig Graf, Robert Cramer, Carlo Lamprecht, Laurent Moutinot, Micheline Spoerri et Pierre-François Unger; **JU:** Elisabeth Baume-Schneider, Claude Hêche, Jean-François Roth, Laurent Schaffter et Gérald Schaller; **NE:** Thierry Béguin, Monika Dusong et Bernard Soguel; **VD:** Pascal Broulis, Pierre Chiffelle, Anne-Catherine Lyon, François Marthaler, Jacqueline Maurer-Mayor et Jean-Claude Mermoud; **VS:** Thomas Burgener, Jean-René Fournier, Jean-Jacques Rey-Bellet, Claude Roch et Wilhelm Schnyder.



Classe moyenne perdante

Pour la classe moyenne, le volet famille du paquet fiscal permet d'économiser 50, 100 ou 300 francs d'impôt par an. Certes, c'est appréciable. Mais il faut aussi examiner les autres conséquences pour se faire une opinion correcte.

En privant la Confédération, les cantons et les communes de 4 milliards, les programmes d'économies seront très douloureux: manque de policiers, files d'attente dans les hôpitaux, abandon des régions périphériques, dégradation de l'école, réduction de l'AVS, etc.

Ces mesures pénaliseront gravement la classe moyenne, qui sera la grande perdante des belles promesses qui lui sont faites. Les seuls vrais bénéficiaires du paquet fiscal seront les contribuables qui ont les revenus les plus élevés.

Un paquet qui manque sa cible

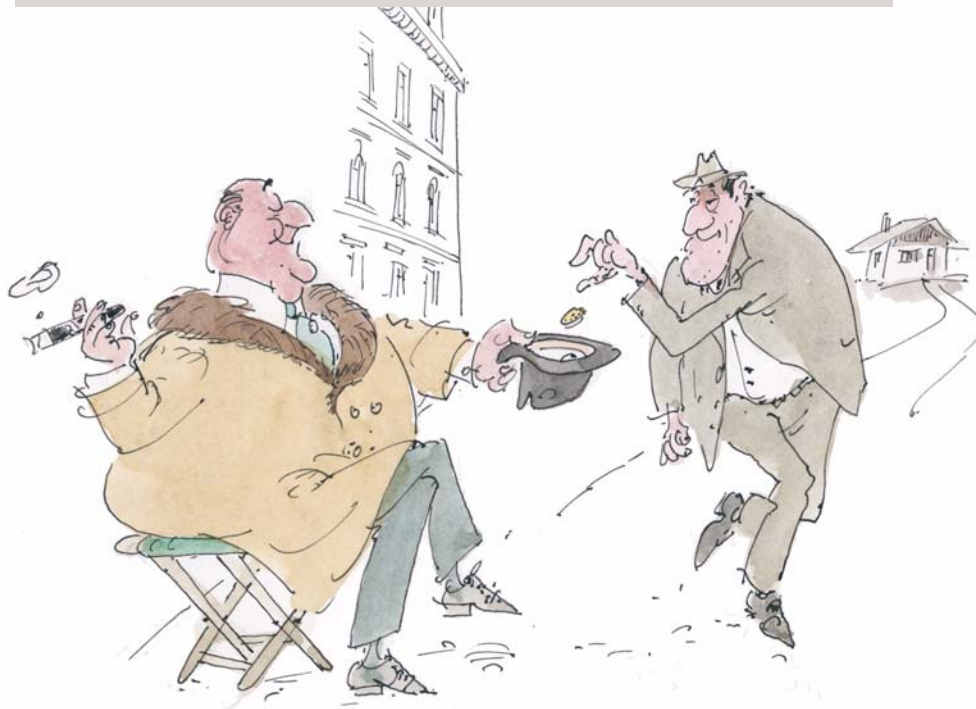
A l'origine, le volet famille du paquet fiscal partait d'une bonne intention: ramener l'imposition des couples mariés au niveau de celle des concubins, et accorder des allègements aux familles avec enfants de la classe moyenne.

Malheureusement, ces propositions raisonnables ont été dénaturées. Ce paquet ne concède finalement que très peu d'allègements à la classe moyenne et concentre ceux-ci sur les hauts revenus.

En effet, la répartition est très inégale:

- 9% des contribuables qui ont un revenu net de plus de 100'000 francs se partagent 72% des allègements.
- Tous les autres, c'est-à-dire 91% des contribuables qui gagnent moins de 100'000 francs, se partagent 28% des allègements.

En pratique, la classe moyenne n'y gagne que peu, mais subira de plein fouet les réductions de prestations et les hausses du taux d'impôt cantonal qui ne manqueront pas de suivre pour combler les déficits que l'on aura creusés.



Ce que vous coûtera le paquet fiscal

En concédant des allègements massifs aux revenus élevés, le paquet fiscal prive les cantons et les communes de 2'500 millions par an. Pour compenser ces pertes, les cantons et les communes risquent d'augmenter leurs propres impôts, au détriment de l'ensemble de la population. La hausse nécessaire pour compenser la perte varie d'un canton à l'autre:

 + 6,8%

 + 5,4%

 + 5,2%

 + 2,7%

 + 5,8%

 + 5,8%

 + 10,8%

Source: Conférence suisse des directeurs des finances.

La réalité des chiffres

Les cinq exemples ci-dessous montrent que l'allègement moyen de l'impôt fédéral direct (IFD) est réparti de manière très inégale:

41.- pour un revenu net de 50'000 à 59'900 francs

87.- pour un revenu net de 60'000 à 69'900 francs

440.- pour un revenu net de 80'000 à 89'900 francs

2'684.- pour un revenu net de 120'000 à 199'900 francs

7'533.- pour un revenu net de plus de 200'000 francs

Petits et moyens propriétaires perdants, gros propriétaires gagnants...

Le paquet fiscal supprime la valeur locative et la déduction des intérêts hypothécaires. Fiscalement, ce nouveau système avantage les propriétaires qui ont la chance d'être peu endettés. Par contre, il défavorise les propriétaires endettés, c'est-à-dire en général les familles de la classe moyenne.

De plus, un seuil de 4'000 francs de frais d'entretien ne sera plus déductible. **Ainsi, les petits et moyens propriétaires, qui ont souvent moins que 4'000 francs de frais d'entretien, ne pourront plus rien déduire. Par contre, la déduction est illimitée vers le haut, ce qui avantage les propriétaires de gros objets.** Les petits propriétaires sont donc pénalisés. C'est une grave violation de l'égalité de traitement garantie par la Constitution.

Ici aussi, le Conseil fédéral avait proposé un système plus raisonnable. Mais le Parlement fédéral, préférant sans doute privilégier d'autres intérêts, ne l'a hélas pas suivi.

La réalité des chiffres

Les effets du paquet fiscal sur les impôts des propriétaires:

Valeur actuelle de votre objet immobilier en francs	Effet du paquet fiscal sur votre revenu imposable en francs	Effet du paquet fiscal
400'000.-	+ 800.-	Augmentation d'impôt
650'000.-	+ 1'300.-	Augmentation d'impôt
900'000.-	+ 400.-	Augmentation d'impôt
1'150'000.-	- 600.-	Baisse d'impôt
2'000'000.-	- 4'000.-	Baisse d'impôt
5'000'000.-	- 16'000.-	Baisse d'impôt

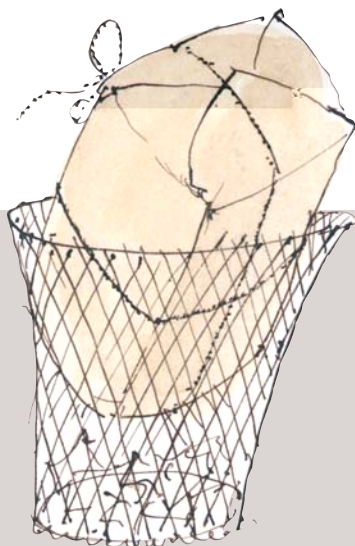
Le calcul se base sur des hypothèses standard: endettement à 65% de la valeur vénale, taux d'intérêt à 4%, valeur locative à 3% de la valeur vénale, objet acheté il y a plus de dix ans, frais d'entretien effectifs à 0,6% de la valeur vénale (= 20% de la valeur locative).



Accès à la propriété plus difficile

Le système actuel favorise l'accès à la propriété: les jeunes propriétaires, souvent très endettés, peuvent déduire les intérêts de leur déclaration d'impôt.

Avec le paquet fiscal, ce ne sera plus possible. Un correctif est certes prévu, mais seulement pendant dix ans. C'est trop court pour permettre à un jeune couple de rembourser sa dette.



Un bricolage peu crédible

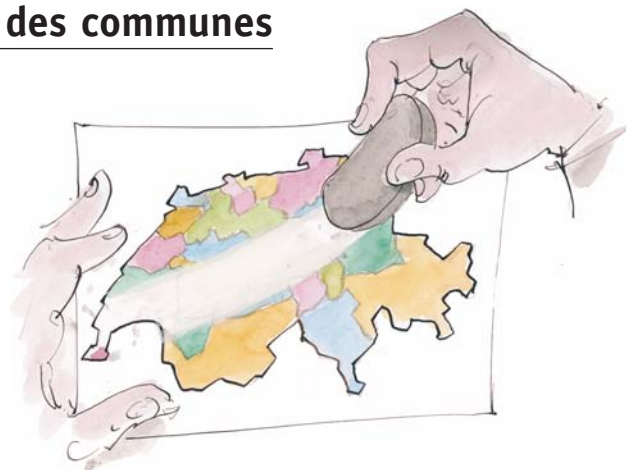
Pendant les délibérations sur le paquet fiscal, le problème de la progression à froid a été totalement oublié. Pour remédier à cette erreur, on se met à modifier le projet à quelques semaines de la votation. Ceci n'est pas très sérieux. La «solution» proposée n'est pas moins stupéfiante, puisqu'elle consiste à diminuer encore les recettes des cantons et de la Confédération, ce qui nécessitera de nouvelles coupes douloureuses dans les prestations utiles à toutes et à tous.

NON à un paquet qui nie l'existence des cantons et des communes

Sans les écouter, le Parlement fédéral prive les cantons et les communes de 2'500 millions de recettes par an, cela contre l'avis de Kaspar Villiger, Conseiller fédéral en charge des finances de la Confédération lors de l'élaboration du projet de paquet fiscal.

Avec le paquet fiscal, le Parlement fédéral se mêle des affaires des cantons et impose des modifications des impôts cantonaux et communaux jusque dans les moindres détails.

C'est une grave violation de la Constitution ainsi que de l'autonomie des cantons et des communes.



NON à une manœuvre qui nous force la main

Le paquet fiscal comporte trois volets:

- modifications de l'imposition de la famille;
- modifications de l'imposition de la propriété immobilière;
- abaissement du droit de timbre pour les intermédiaires financiers.

Le Conseil fédéral avait proposé que l'on puisse voter séparément sur chacun des trois sujets. Malheureusement, les Chambres fédérales ont opté pour un coup de force en ficelant le tout en un seul paquet. Cette manœuvre met les citoyennes et les citoyens dans une situation impossible: comment voter si l'on approuve certains aspects et en désapprouve d'autres?

Il faut signifier au Parlement que cette manière de tout mélanger n'est pas acceptable. En votant NON, nous l'obligerons à nous soumettre des propositions plus raisonnables.



NON à la réduction de prestations indispensables

Les impôts servent à financer des prestations utiles à toutes et à tous. Avec un paquet fiscal qui prive les cantons et les communes de 2'500 millions par an, les réductions de prestations seront massives:

- fermeture d'un nombre accru d'hôpitaux régionaux;
- augmentation des tarifs dans les EMS;
- augmentation supplémentaire des primes d'assurance maladie (en raison de la baisse des subsides aux familles et des subventions aux hôpitaux);
- davantage d'élèves dans les classes et suppressions de facultés dans les universités;
- diminution des prestations des transports publics régionaux et augmentation des prix;
- moins de sécurité publique et une justice plus lente.

Avec le paquet fiscal, la Confédération perd 1'500 millions de recettes qu'il lui faudra compenser par de nouvelles économies sur l'AVS, la Poste, l'agriculture et les CFF.



NON!

au paquet fiscal



www.non-au-paquet-fiscal.ch